

MANDAT DE RECHERCHE EXCLUSIF

N° au registre des mandats
N°

MANDANT

MANDATAIRE

Côte Basque Immobilier
23, avenue du Maréchal Foch
64200 BIARRITZ
SARL au capital de 7500€
RCS 478 901 366 – Carte transaction 1199
Garantie 30000 € - Crédit Lyonnais St Jean de Luz
Tel : 05 59 24 22 59 – Fax : 05 59 22 59 68

LE MANDANT ET LE MANDATAIRE ONT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

Par les présentes, le mandant charge le mandataire, qui accepte cette mission, de mettre tous les moyens en œuvre dont il dispose, en vue d'acquérir, un bien répondant aux caractéristiques définies ci-après:

TYPE de BIEN RECHERCHE

Nature : Appartement Maison individuelle Autres

Secteur géographique :

Désignation succincte :

Prix maximum souhaité : Les biens devront être proposés au prix maximum de

, rémunération du mandataire Comprise
 Non comprise

Si elle se réalise, la vente devra respecter les dispositions suivantes :

OBLIGATIONS DU MANDANT

Le mandant reconnaît que les affaires proposées et visitées sont strictement confidentielles ; il s'interdit pendant la durée du mandat exclusif et dans les 12 mois suivant son expiration, à en traiter l'achat éventuel directement avec le vendeur.

EN CAS DE NON RESPECT DE CETTE OBLIGATION, LE MANDANT S'ENGAGE EXPRESSEMENT A VERSER AU MANDATAIRE, EN VERTU DES ARTICLES 1142 ET 1152 DU CODE CIVIL, UNE INDEMNITE COMPENSATRICE FORFAITAIRE EGALE AU MONTANT DE LA REMUNERATION PREVUE CI-APRES.

OBLIGATION DU MANDATAIRE

Si le mandataire propose au mandant un bien soumis aux exigences de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 issu de la loi du 18 décembre 1996, il devra obligatoirement indiquer de manière certaine au mandant, préalablement à la régularisation de tout avant-contrat, la superficie privative des lots proposés.

CLAUSES PARTICULIERES :

DUREE du MANDAT Ce mandat est consenti au mandataire pour une durée de trois mois, à compter de ce jour. Sauf dénonciation, à l'expiration de cette période initiale, il sera prorogé pour une durée maximale de 3 mois. Chacune des parties, pourra moyennant un préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec A.R, y mettre fin au terme de la période initiale.

SEQUESTRE En vue de garantir la bonne exécution des présentes, l'acquéreur devra, à l'appui de toute promesse ou compromis de vente, effectuer un versement d'un montant maximum de 10% du prix total de la vente, à l'ordre de Maître Joly (notaire à Biarritz)

séquestre garanti financièrement à cet effet.

La loi solidarité et renouvellement urbain du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessus. Si l'acquéreur est un non professionnel et l'immeuble à usage d'habitation, application des art. L. 271-1 (délai de 7 jours : de rétractation pour les actes sous seing privé ou de réflexion pour les actes authentiques) et L. 271-2 du code de la construction.

Art. L.271-2 Extraits : «...nul ne peut recevoir de l'acquéreur non professionnel directement ou indirectement aucun versement à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit avant l'expiration du délai de rétractation...toutefois...conclu par l'intermédiaire d'un professionnel ayant reçu mandat pour prêter son concours à la vente, un versement peut-être reçu de l'acquéreur s'il est effectué entre les mains d'un professionnel disposant d'une garantie financière affectée au remboursement des fonds déposés...lorsque l'acte est dressé en la forme authentique aucune somme ne peut-être versée pendant le délai de réflexion de sept jours. »

OUVERTURE DU DOSSIER : somme forfaitaire de 200,00 €, sera déduite de la rémunération du mandataire, à la signature de l'acte final.

REMUNERATION DU MANDATAIRE En cas de réalisation, la rémunération du mandataire sera de 6% du prix d'achat à la charge du mandant.

Elle ne deviendra exigible qu'après achat effectivement conclu, levée étant obligatoirement faite de toutes conditions suspensives.

RAYES NULS

.....mots
...lignes

FAIT DANS LES LOCAUX DU MANDATAIRE , EN DEUX EXEMPLAIRES DONT UN REMIS DES A PRESENT AU MANDANT QUI LE RECONNAIT.

A BIARRITZ le

LE MANDANT

Signature précédée de la mention manuscrite
"lu et approuvé, bon pour mandat "

LE MANDATAIRE

Signature précédée de la mention manuscrite
"lu et approuvé, mandat accepté "